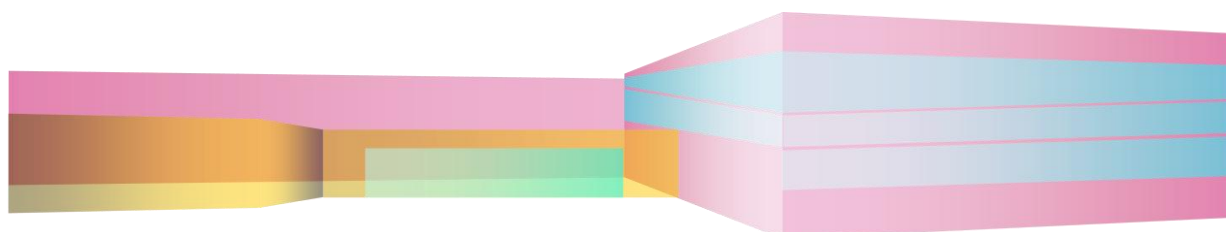


Sommaire

1/ AIDES A LA SCOLARITE -----	2
2/ BOURSES -----	2
3/ CONSEIL DE VIE LYCEENNE -----	3
4/ ECOLE OUVERTE-----	3
5/ ERASMUS+ -----	3
6/ FOYER DES ELEVES -----	4
7/ GRATUITE DES PREMIERS EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS--	4
8/ INTERNAT -----	5
9/ PLACE DES PARENTS AU LYCEE-----	5
10/ POLE MEDICO-SOCIAL-----	7
11/ TARIFS DE RESTAURATION ET D'INTERNAT -----	8
12/ TRANSPORT SCOLAIRE -----	8
13/ VIE SCOLAIRE-----	8



1/ AIDES A LA SCOLARITE

Hormis la possibilité d'échelonner le paiement des frais de cantine selon un échéancier, divers types d'aides sont envisageables :

- **Fonds régional d'aide à la restauration**

L'aide du Conseil régional peut prendre en charge jusqu'à 50% de votre facture relative aux frais de restauration et d'internat sous condition de revenus.

- **Fonds social lycéen**

La demande d'aide formulée auprès de l'Assistante sociale du lycée peut porter sur la demi-pension, les fournitures, les frais de transports etc. Le dossier constitué est étudié au regard du quotient familial.

- **Prime d'internat**

Les élèves internes boursiers bénéficient d'une prime d'internat dont le montant dépend de l'échelon de bourse de l'élève: de 258€ jusqu'à 423€ par an (soit 86€ à 141€ par trimestre). Cette prime est déductible des frais d'internat.

Toute demande d'aide doit être adressée au service d'intendance (0810995s-gest@ac-toulouse.fr).

2/ BOURSES

Il convient de distinguer les cas de figure suivants :

-Mon enfant vient de la classe de 3^{ème} au collège

La demande de bourse doit être faite auprès du collège durant la campagne ce printemps (au plus tard en juin).

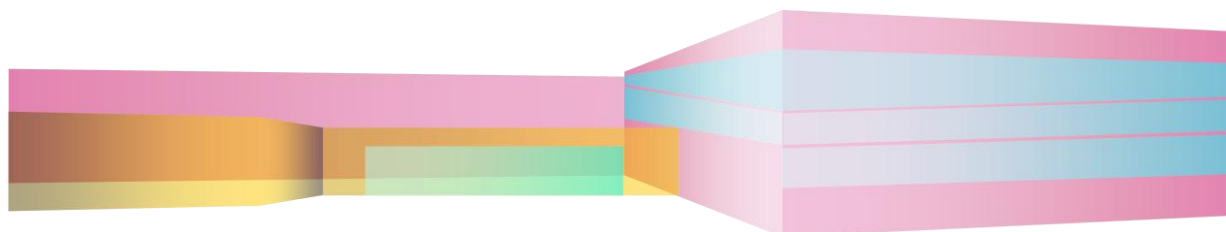
- Mon enfant vient d'un autre lycée

Si mon enfant est déjà boursier dans son lycée d'origine, il faut demander à cet établissement d'origine le transfert de bourses vers le nouveau lycée d'accueil.

Si mon enfant n'est pas boursier dans son lycée d'origine, je fais la demande auprès de mon établissement d'origine durant la campagne ce printemps (au plus tard en juin).

-Mon enfant vient en 3^{ème} prépa-métiers à la rentrée prochaine au lycée Clément de Pémile

La demande de bourse sera faite au moment de l'inscription ou à la rentrée auprès du lycée d'accueil.



3/ CONSEIL DE VIE LYCEENNE

- **Composition**

Il est constitué à parité d'élus élèves et de représentants de l'administration, du personnel et des parents désignés par le conseil d'administration. Il est présidé par le chef d'établissement.

- **Missions**

Le CVL est une instance consultative pour toutes les questions relatives à la vie lycéenne : organisation du travail, du temps scolaire, hygiène et sécurité des locaux, organisation de manifestations culturelles ou encore aménagement des espaces réservés aux lycéens.

Le CVL s'attache à faire des propositions sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

- **Quelques exemples d'actions**

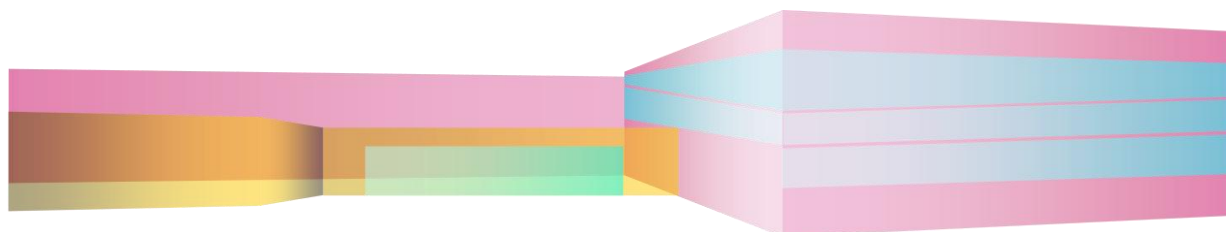
- A l'automne 2020, les membres du CVL ont porté un projet sur la laïcité en organisant un concours de dessins sur le thème « *vivre ensemble, libres ensemble* », qui a permis ensuite la tenue de débats dans chaque classe autour de sujets comme la liberté, la laïcité, etc.
- Un projet autour des déchets, et plus précisément des mégots, est à l'étude (création de cendriers de poche estampillés « Clément de Pémillé », sensibilisation au respect de l'environnement)
- La rénovation du Foyer des élèves est prévue en fin d'année scolaire : des élèves du CVL seront associés à la réunion avec l'architecte au printemps afin de porter les demandes des élèves.
- En raison de la situation sanitaire actuelle, le tournoi de ping-pong dont l'organisation était déjà bien avancée n'a pas pu avoir lieu...Mais ce n'est que partie remise !

4/ ECOLE OUVERTE

Des sorties ou activités encadrées par les Assistants d'éducation sont proposées chaque mercredi après-midi dans le cadre du dispositif Ecole ouverte. Il peut s'agir pour les élèves internes de sorties sportives (patinoire, trampoline), récréatives (laser quest, bowling, jeux de société) ou culturelles (cinéma). Des ateliers artistiques sont ouverts à tous sur certains mercredis et certains jours des vacances de printemps, d'été et d'automne (ateliers d'initiation à la photographie, au travail du textile et sur vitrail).

5/ ERASMUS+

Depuis 2018, le lycée s'est engagé dans une démarche d'ouverture à l'international en étant acteur de la mobilité européenne dans le cadre du programme ERASMUS+.



24 élèves sont déjà partis réaliser une période de stage de 4 semaines à l'étranger (Belgique, Espagne, Irlande, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni).

Le projet baptisé GROOVE (Graulhet Opportunités et Ouverture Vers l'Employabilité) est accessible tant aux élèves de CAP, de BAC PRO, de BMA qu'aux étudiants en DNMADE. Les candidats sélectionnés sont pris en charge en amont pour leur préparation à la mobilité et se voient octroyer une bourse destinée à couvrir les frais de voyage et de séjour sur place. Un accompagnement par un adulte du lycée peut également être mis en place à la demande de l'élève ou de sa famille sous certaines conditions en début ou en fin de stage.

Les mobilités effectuées sont valorisées par une mention spécifique sur le diplôme, par la délivrance d'un certificat européen de valorisation des compétences acquises et dans le cadre de la poursuite d'études supérieures.

6/ FOYER DES ELEVES

Le foyer des élèves est un espace de détente ouvert durant toute la journée et dans lequel les élèves peuvent trouver une table de ping-pong, un baby foot, des jeux de société et des fauteuils.

Les achats des matériels mis à disposition sont gérés par la Maison des lycéens, association loi 1901 dont le bureau est composé d'élèves et de personnels et dont la mission a pour objet de faire du lycée un véritable lieu de vie.

7/ GRATUITE DES PREMIERS EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

Le bénéfice des aides directes de la Région Occitanie suppose au préalable de faire une demande de Carte jeune région sur le site Internet dédié (<https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>).

Cette carte conservée par l'élève durant toute sa scolarité ouvre droit :

-au prêt de livres scolaires

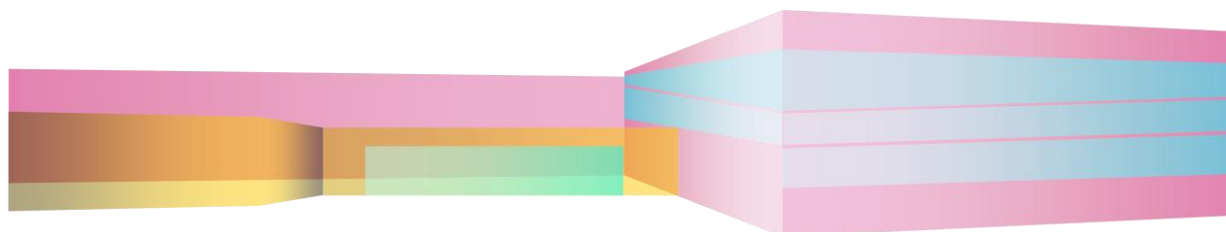
-à LORDI gratuit (pour les élèves entrants en 1CAP et en 2BAC PRO), le lycée étant labellisé « lycée numérique »

-à la gratuité des premiers équipements professionnels des sections mécanique auto/ moto et bijouterie (pour les élèves entrants en 1CAP, 2^{nde} BAC PRO et 1BMA)

-à l'aide à la lecture de loisirs (20€)

-à l'aide à l'achat d'une licence sportive UNSS (15€).

NB : les apprentis ne bénéficient pas de ce dispositif d'aides régionales.



8/ INTERNAT

L'internat n'est pas un droit : il s'agit d'un service offert aux familles. La demande d'intégration est soumise à la validation du chef d'établissement et selon les capacités d'accueil.

L'affectation se fait prioritairement pour les élèves sous statut scolaire au regard de l'éloignement géographique de leur domicile. L'internat reste cependant accessible aux étudiants et aux apprentis sous réserve des places restantes disponibles.

L'internat est ouvert du lundi au vendredi et à titre exceptionnel le dimanche soir.

Les élèves sont répartis sur deux étages, un pour les filles, un pour les garçons.

47 places d'internat sont ouvertes aux filles.

80 places sont ouvertes aux garçons.

Les chambres se composent de 2 à 3 lits, d'une armoire et d'un bureau par élève.

1 salle de bains (2 lavabos + 1 douche) est prévue pour deux chambres.

Les toilettes sont communes.

1 salle de travail, équipée d'ordinateurs, est prévue à chaque étage ainsi qu'une salle de repos avec télévision, petit matériel de sport, jeux de société ou jeux vidéo.

La soirée des internes est rythmée comme suit :

- 18h-18h55 : possibilité de monter à l'internat pour se reposer, se changer, ou possibilité de sortir de l'établissement pour un retour à 18h55 maximum (ceci en règle générale, en dehors des mesures actuelles de couvre-feu)
- 19h-19h45 : temps de repas et de pause
- 20h – 21h : temps d'étude, en chambre
- 21h-22h30 : temps de détente, douche...

Le matin, le réveil se fait à 7h. Tous les élèves doivent être sortis à 7h55.

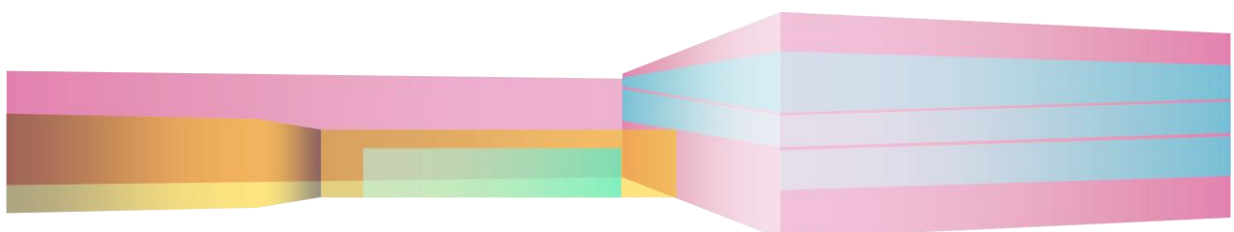
Les règles basiques d'hygiène et de rangement s'appliquent à tous les internes.

Le petit-déjeuner s'échelonne de 7h40 à 8h20.

9/ PLACE DES PARENTS AU LYCEE

• L'information régulière des parents

Pour un suivi de la scolarité de leurs enfants (en termes de résultats, de comportement scolaire), les parents sont tenus informés selon plusieurs modalités :
-réunions d'accueil chaque début d'année pour les parents d'élèves nouvellement inscrits ;



- rencontre parents-professeurs : il s'agit d'un moment privilégié pour faire notamment le point sur la scolarité des élèves ;
- information régulière à destination des parents sur les résultats et le comportement scolaires ;
- réponses aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents.

- **La place des parents élus**

Les représentants des parents d'élèves élus en octobre sont pleinement associés à la vie de l'établissement scolaire en participant, avec voix délibérative, aux instances suivantes :

-conseil d'administration : réuni au moins trois fois par an, il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur ; délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité ; donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections ; délibère sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

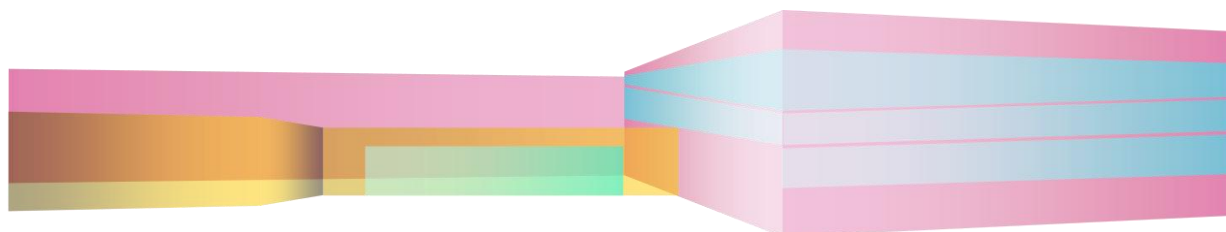
-conseil de classe : il se réunit tous les trimestres pour les classes de CAP et de 3^{PMET} et tous les semestres pour les classes de BAC PRO. Les parents délégués y sont les porte-parole de l'ensemble des parents de la classe sur tous les sujets préoccupant les familles (climat de la classe, discipline, emploi du temps, travail en classe, travail à la maison, examen de fin d'année, orientation). Les délégués des parents veillent à maintenir l'équilibre entre le devoir de réserve, indispensable à la bonne marche du conseil de classe (pas de divulgation de données portant sur des cas individuels) et le devoir d'information des parents sur les questions d'ordre pédagogique ou éducatif intéressant l'ensemble des élèves d'une classe.

-conseil de discipline : il est l'ultime instance disciplinaire à laquelle peut être convoqué un élève qui a commis une faute. Il intervient dans deux grands cas de figure : si un problème perdure avec un élève ou en cas de faute grave (ex : violence physique).

-commission d'hygiène et de sécurité : elle veille à la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels et contribue à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

-comité d'éducation à la santé et la citoyenneté : il contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion, définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

-commission des fonds sociaux : instance délibérant sur les demandes d'attribution d'aides aux élèves.



Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les représentants des parents d'élèves disposent des informations nécessaires.

10/ POLE MEDICO-SOCIAL

Les personnels sociaux et de santé ont pour mission de promouvoir la santé scolaire en faveur des élèves afin de favoriser leur bien-être et de contribuer à leur réussite scolaire et éducative. L'ensemble de ces personnels sont soumis au secret professionnel.

- **Le médecin scolaire et l'infirmier (e)**

Le médecin de l'Éducation nationale est chargé des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé au sein du lycée. Il a notamment pour mission de réaliser les visites médicales obligatoires (exemple : la visite médicale préalable à l'affectation de l'élève mineur aux travaux réglementés en atelier), le suivi des élèves en difficulté, de dépister les troubles spécifiques des apprentissages et de permettre la scolarisation des enfants malades ou en situation de handicap. Cette mission repose sur un travail en collaboration avec les parents.

Présent tous les jours au lycée, l'infirmier (e) participe au suivi de l'état de santé des élèves (soins préventifs et curatifs), à la surveillance des jeunes exposés à des nuisances spécifiques, à la surveillance sanitaire en matière d'hygiène générale, à l'éducation à la santé et à la sécurité. Il assure des missions d'accueil et d'écoute des élèves.

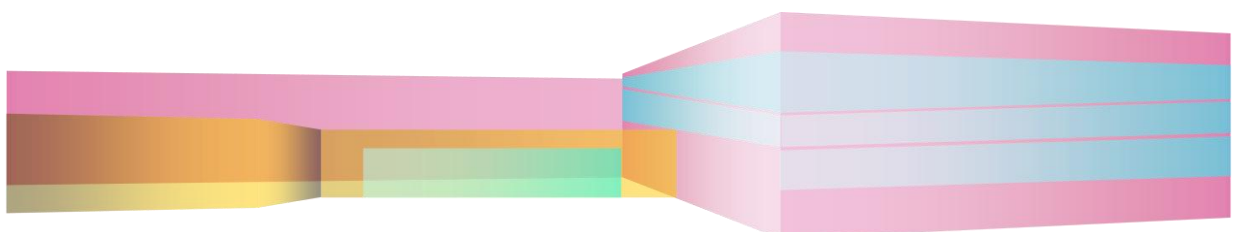
- **L'assistant (e) de service social**

Elle est chargée d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves, aux personnels et aux parents. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté, à la protection de l'enfance et des mineurs en danger, à la lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme et le décrochage, dans un contexte de partenariat entre l'institution et les familles. Son action peut prendre une forme individuelle (entretiens, démarches, plans d'aide, repérage et accompagnement de situations difficiles), collective (prévention) ou partenariale (institutionnel, territorial, associatif).

L'assistant (e) social assure une permanence hebdomadaire.

- **Le psychologue de l'Éducation nationale**

Il veille à la prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des élèves pour assurer leur parcours de réussite. Il favorise le développement de l'intérêt et de la motivation des élèves afin de prévenir les risques de désinvestissement ou de rupture scolaire. En lien avec les équipes éducatives, il accompagne les élèves et les étudiants dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation en concourant à leur réflexion sur l'importance des diplômes et des qualifications pour une insertion et une mobilité professionnelle réussies.



Le psychologue de l'Education nationale assure une permanence tous les quinze jours.

11/ TARIFS DE RESTAURATION ET D'INTERNAT

- **Tarifs 2021 des élèves**

Les tarifs applicables sont fixés chaque année par la Région Occitanie.

Les tarifs ci-dessous sont des tarifs plafonds qui ne tiennent pas compte des périodes de stage des élèves lesquelles ouvrent droit à remise d'ordre au moment de la facturation.

Forfait internat annuel: 1421.58€

A titre indicatif :

Du 4 janvier au 31 mars 2021 (2^{ème} trimestre année scolaire 2020/2021): 433.01€

Du 1^{er} avril au 6 juillet 2021 (3^{ème} trimestre année scolaire 2020/2021): 449.35€

Du 1^{er} septembre au 17 décembre 2021 (1^{er} trimestre année scolaire 2021/2022): 539.22€

Forfait demi-pensionnaire 5 jours annuel: 549.84€

A titre indicatif :

Du 4 janvier au 31 mars 2021 (2^{ème} trimestre année scolaire 2020/2021): 167.48€

Du 1^{er} avril au 6 juillet 2021 (3^{ème} trimestre année scolaire 2020/2021): 173.80€

Du 1^{er} septembre au 17 décembre 2021 (1^{er} trimestre année scolaire 2021/2022): 208.56€

Tarif au ticket élève externe: 4.00€

- **Tarifs 2021 des apprentis**

Tarif repas du midi : 4.20€ (à déduire : 3€ d'aide du CFA académique)

Tarif du soir : 4.20€ (à déduire : 3€ d'aide du CFA académique)

Tarif nuitée et petit-déjeuner : 8€ (à déduire : 6€ d'aide du CFA académique)

- **Modalités de paiement**

Au choix : espèces, chèque, virement, télépaiement.

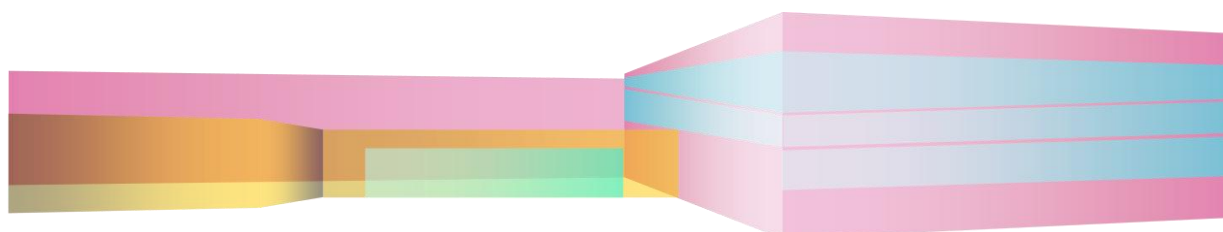
12/ TRANSPORT SCOLAIRE

La FEDERTEP gère le transport scolaire pour le département du Tarn.

Si vous êtes originaire d'un autre département que le Tarn, il convient de se rapprocher de votre collectivité d'origine (département, région) afin de connaître les modalités éventuelles d'aides au transport.

13/ VIE SCOLAIRE

- **Composition :**



Le service de Vie Scolaire se compose de 2 CPE, de plusieurs Assistants d'Education et d'un Assistant de Prévention et de Sécurité.

- **Missions :**

- Gérer la vie scolaire des élèves sur tous les temps hors cours (récréation, restauration scolaire, internat)
- Accompagner les élèves dans leur scolarité, veiller à leur présence, à leur sécurité, à leur bien-être
- Assurer le lien avec les familles par des entretiens réguliers et dans le souci d'un travail collaboratif
- Encadrer les élèves sur les activités de loisir et culturelles
- Veiller à l'application du règlement intérieur, désamorcer les tensions, être à l'écoute des difficultés
- Guider les élèves vers les personnes compétentes selon les situations (Psy-EN, Assistante Sociale, Infirmière, CPE, Gestionnaire...)
- Etre force de proposition, fédérer les élèves autour de projets, d'actions.

